
Conseil économique et social

Provisoire



3 février 2000

Original: français

Session d'organisation pour 2000

Compte rendu analytique de la 2e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 1er février 2000, à 15 heures

Président: M. Wibisono (Indonésie)

Sommaire

Questions d'organisation

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Questions d'organisation

1. Le **Président** dit que conformément à la résolution 1988/77 du Conseil économique et social, cette séance officielle sera immédiatement suivie de consultations officielles présidées par le Vice-Président, M. Gerhard Pfanzelter (Autriche). Le Conseil est un des principaux organes des Nations Unies qui a pour mission de faire prendre conscience des problèmes économiques et sociaux. À cette fin, des priorités ont été établies qui permettront de définir le programme des 12 prochains mois. La force d'une organisation réside dans la continuité et la pertinence. Le Conseil tiendra compte de ces impératifs, en particulier dans le cadre de ses fonctions de coordination, en continuant d'accroître l'interaction et l'échange d'informations avec ses organes subsidiaires et de renforcer la coopération entre les commissions techniques. Les délibérations de la session de fond seraient plus efficaces si le Secrétariat fournissait une liste des décisions et des résolutions et, le cas échéant, les informations budgétaires requises. Le Conseil compte donc continuer à améliorer ses relations avec le Comité administratif de coordination (CAC) et renforcer sa fonction centrale de coordination vis-à-vis de ses organes subsidiaires et de ses commissions techniques.

2. Deuxièmement, compte tenu de la mondialisation et de la rapidité des changements, le Conseil devrait pouvoir agir rapidement face à tout nouveau problème d'ordre socioéconomique, comme par exemple la récente crise financière et certaines catastrophes naturelles. Mais avec une seule session de fond par an, le Conseil n'a pas le temps de prendre les mesures nécessaires; aussi devrait-il étudier la possibilité d'autoriser son bureau à convoquer une réunion ou une session extraordinaire en cas de crise ou d'urgence.

3. Troisièmement, une des initiatives les plus importantes du Conseil a été, récemment, l'ouverture d'un dialogue de haut niveau avec les organismes issus des Accords de Bretton Woods. Ce dialogue sera poursuivi et renforcé, notamment dans le cadre de la réunion annuelle organisée entre les deux institutions. Il pourrait être plus fructueux si les discussions portaient sur des questions socioéconomiques spécifiques et si l'on publiait une déclaration commune à l'issue de la réunion. L'élaboration d'un mécanisme de suivi efficace permettrait d'assurer la mise en oeuvre. Dans ce contexte, il faudra donner suite à la proposition relative à la création d'une équipe spéciale mixte sur le financement du développement.

4. Quatrièmement, en matière de commerce international, le Conseil doit intensifier le dialogue avec le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Secrétaire général de la CNUCED afin d'assurer une plus grande cohésion

et de favoriser une meilleure compréhension entre les secteurs de l'économie et du commerce. Depuis la réunion ministérielle de l'OMC, tenue à Seattle en décembre 1999, la coopération entre le Conseil économique et social, la CNUCED et l'OMC s'avère plus que jamais nécessaire.

5. Cinquièmement, la priorité sera accordée à la technologie de l'information, laquelle définit les défis et les possibilités du futur. La technologie de l'information pourrait favoriser l'égalité dans le domaine de la croissance et du développement économiques et réduire l'écart entre pays développés et pays en développement, mais elle pourrait également avoir l'effet contraire. Il est donc important de veiller à ce qu'elle profite à l'humanité tout entière. Il faut faire connaître la technologie de l'information et ses applications, et faire savoir qu'elle est essentielle à la croissance et au développement.

6. En prévision du débat de haut niveau, une série de tables rondes sur la technologie de l'information et le développement se tiendront à New York et il y aura, si possible, des dialogues régionaux coparrainés par le Conseil et les commissions économiques régionales. Idéalement, ces discussions devraient inclure des représentants des gouvernements et du secteur privé et assurer un équilibre dans la participation des pays développés et des pays en développement.

7. Par ailleurs, le Conseil doit organiser une exposition sur la technologie de l'information qui permettra de faire connaître les technologies actuelles et de démontrer leur applicabilité au développement. Cette exposition devrait faciliter la coopération intergouvernementale ainsi que la coopération avec le secteur privé. Pour assurer le suivi des travaux et des activités, il faudrait, lors du débat de haut niveau, envisager de mettre en place un centre de coordination permanent international sur la technologie de l'information qui relèverait du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ou d'utiliser à cette fin un organe existant du Conseil. On doit également soutenir les centres de liaison nationaux tels que les centres d'information.

8. En conclusion, le Président dit que la plupart des grandes conférences et des sommets organisés sous l'égide de l'ONU traitant de questions intersectorielles et ayant des objectifs similaires, il faut absolument rationaliser les méthodes de travail et prendre sans tarder des mesures concrètes en vue de coordonner la mise en oeuvre des décisions prises lors de ces conférences et de suivre les progrès accomplis à tous les niveaux.

9. À propos de l'organisation des débats, le Président ajoute que, au cours d'une réunion tenue la veille, le Bureau a réparti les responsabilités. Le Président sera responsable du débat de haut niveau. M. Bernd Niehaus (Costa Rica) sera chargé des activités opérationnelles, M. Vladimir Sotirov

(Bulgarie), des affaires humanitaires, M. Gerhard Pfanzelter (Autriche), de la coordination, et M. Martin Belinga-Eboutou (Cameroun), du débat général. Le Bureau a arrêté la liste des questions dont le Conseil est saisi à sa session d'organisation mais toute délégation peut, si elle le souhaite, ajouter un point à l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 30.